

Biosécurité et prévention de la Fièvre Porcine Africaine

Partenariats :

SNGTV, DGAI, ANSP

Financier :

DGAI

Contact :

isabelle.correge@ifip.asso.fr

Valorisation

- Formations : plus de 25 journées dans 10 régions
- Articles : Porc magazine, Réussir Porc....

Ces évènements sanitaires ont conduit l'Administration française à définir un Arrêté biosécurité en élevage de Suidés (Arrêté ministériel du 16 octobre 2018). Un Arrêté ministériel concernant les mesures de prévention lors du transport des porcs est également en cours de finalisation. Enfin, des **documents techniques et des formations** ont été également élaborés pour aider les éleveurs et leur encadrement technique à déployer dans les élevages les mesures exigées.

Résultats

L'ifip a participé activement, à la demande de la DGAI, à l'élaboration du contenu des Arrêtés biosécurité élevage et transport d'animaux et aux groupes de travail.

Des documents techniques ont été élaborés **pour accompagner les acteurs** dans le déploiement des mesures de prévention en élevage et leur apporter différents outils :

- un document recensant l'ensemble des **mesures de biosécurité recommandées** pour les élevages vis-à-vis du risque de Fièvre Porcine Africaine.
- **9 fiches techniques** présentant les préconisations en matière de biosécurité externe et interne : périmètre et organisation générale de l'élevage, sas sanitaire et entrée du matériel, quarantaine, gestion des nuisibles et autres animaux, départ et réception des animaux, gestion de l'équarrissage, gestion des effluents, hygiène du personnel, nettoyage et désinfection des locaux.
- une **grille d'analyse des risques**, préalable obligatoire à la mise en place du plan de biosécurité dans un élevage.

- un **plan type de biosécurité** à mettre en œuvre par l'éleveur avec les 14 points obligatoires de l'Arrêté biosécurité en élevage.
- une **fiche de procédure d'entrée** pour les intervenants extérieurs, devant être obligatoirement affichée dans le sas sanitaire.
- un **tableau de synthèse** de l'Arrêté du 16 octobre 2018 et de l'instruction technique 2019-47- 21/01/2019, permettant aux acteurs de bien cerner l'ensemble des exigences réglementaires.

Tous ces documents sont accessibles sur un **site internet dédié, d'accès libre** ; ils sont mis à jour lorsque nécessaire.

Des formations spécifiques ont été mises en œuvre pour répondre aux exigences de l'Arrêté du 16 octobre 2018 : formation obligatoire pour chaque éleveur (ou référent de l'élevage), quelle que soit la taille de l'élevage, **délivrée par un formateur agréé**, ayant lui-même suivi la formation de formateurs.

Perspectives

L'ifip et la SNGTV ont proposé à partir de fin novembre 2018, des sessions d'une journée dans toute la France, **pour former les futurs formateurs des référents biosécurité** (vétérinaires, techniciens, conseillers d'élevage,...). Ces formations, dont le contenu pédagogique a été validé par la DGAI, sont assurées par des vétérinaires (IFIP ou SNGTV), ayant une excellente connaissance de la biosécurité en élevage.

Un **kit pédagogique** est mis à leur disposition en fin de formation pour compléter les documents en libre accès sur le site Ifip «biosécurité».

Au 31 janvier 2019, **320 personnes** ont été formées par ce dispositif.

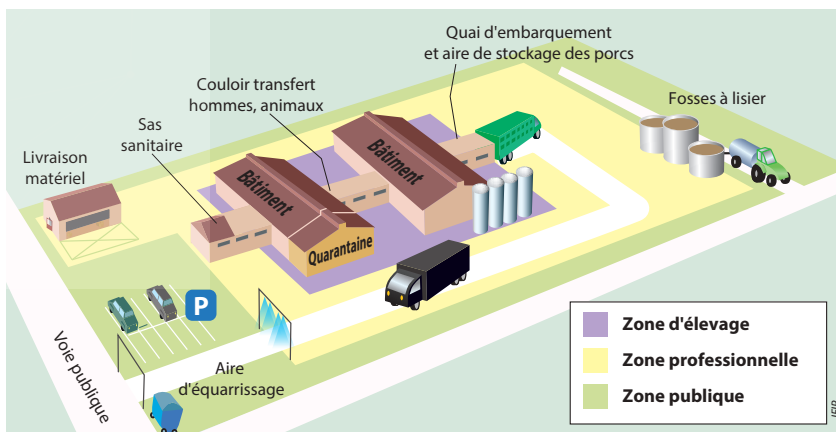
Le contenu pédagogique pour les formations des référents a été également validé par le VIVEA pour permettre une prise en charge financière des formations. **L'ifip accompagne les organisations qui le souhaitent pour le montage des formations VIVEA.**

Contexte et objectifs

Depuis mi 2017, la fièvre porcine africaine s'est largement répandue dans l'UE. Le nombre de cas sur sangliers ou sur porcs domestiques, a fortement augmenté (en 2018, 5 498 et 1 518 cas, respectivement). 5 nouveaux pays de l'UE ont été infectés (République tchèque, Roumanie, Hongrie, Bulgarie et Belgique) ainsi que la Chine, où la maladie a connu une extension très rapide.



Site dédié biosécurité Ifip
(<http://biosécurité.ifip.asso.fr/>)



Organisation de l'élevage en 3 zones.